



**Confédération
des syndicats nationaux**

Mémoire de la
Confédération des syndicats nationaux
sur les consultations prébudgétaires 2011-2012

présenté au
Cabinet du ministre des Finances

Québec, le 25 janvier 2011

Remarques préliminaires

Ce mémoire prébudgétaire s'inscrit pour la plus grande partie de son contenu dans une réflexion partagée par les organisations membres de l'Alliance sociale.

*Tout en demeurant en phase avec cette démarche, la CSN y a toutefois ajouté des informations complémentaires qui apparaissent **en bleu** dans le texte.*

Confédération des syndicats nationaux (CSN)
1601, avenue De Lorimier
Montréal (Québec)
Canada H2K 4M5
Téléphone : 514 598-2271
Télécopieur : 514 598-2052
Web : www.csn.qc.ca

Table des matières

Introduction	5
Partie 1 Retour à l'équilibre et dépenses de programmes	6
1.1 Un retour à l'équilibre trop hâtif	6
1.2 Mettre la pédale douce sur le plan de rigueur budgétaire.....	7
Santé et services sociaux	8
Éducation.....	10
Les finances publiques et la situation des femmes.....	10
L'endettement	11
Régimes de retraite d'entreprise.....	12
Partie 2 Revenus budgétaires	15
2.1 Abolir le Fonds santé et la contribution santé	15
2.2 Réviser à la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les hauts revenus	16
2.3 Taxer les biens de luxe	16
2.4 Relever les redevances minières	17
2.5 Resserrer les divers crédits d'impôt et congés fiscaux des entreprises.....	18
2.6 Appliquer un impôt minimum aux entreprises profitables	18
2.7 Intensifier la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.....	19
2.8 Réclamer notre dû au gouvernement fédéral	19
Partie 3 Pour une politique de développement économique	21
3.1 Une vision du développement économique durable où l'État a un rôle important à jouer	21
3.2 Mettre l'emploi au cœur de l'action gouvernementale	22
3.3. Continuer à soutenir l'économie	23
3.4 Transition vers une économie plus verte, moins intensive en gaz à effet de serre (GES)	25
3.5 Une meilleure gestion des ressources naturelles au bénéfice de l'ensemble des Québécois	28

Introduction

Une reprise économique au dynamisme chancelant

En 2009, l'économie du Québec s'est légèrement repliée (-0,3 %), ce qui constitue une performance nettement supérieure à celle de l'Ontario (-3,6 %) et du Canada (-2,5 %). Plusieurs analystes ont souligné la sortie rapide du Québec de la récession. De fait, l'économie a crû à un rythme plus robuste que prévu, soit à un taux annualisé de 5 % au dernier trimestre de 2009 et de 3,2 % au premier trimestre de 2010. Les dépenses gouvernementales, notamment celles en infrastructures, conjuguées aux dépenses de consommation des ménages portées par un marché du travail dynamique ont donné un à la reprise.

Toutefois, cette performance prometteuse se réalise dans un contexte global difficile. Après avoir renoué avec la croissance dès la deuxième moitié de l'année 2009, l'économie mondiale donne présentement de sérieux signes d'essoufflement. Des incertitudes viennent du côté des États-Unis. La léthargie du marché du travail qui maintient le chômage à un niveau élevé et la morosité du secteur de l'habitation ont fait trébucher l'économie américaine, entraînant ainsi une révision à la baisse des projections de croissance de l'économie mondiale.

Malgré une progression relativement vigoureuse depuis le début de l'année 2010, le Québec n'est pas à l'abri du fléchissement généralisé de la croissance aux États-Unis, notre principal partenaire commercial. En effet, la faiblesse de la demande américaine, conjuguée à la hausse de la valeur du dollar canadien, retarde le redressement attendu des exportations internationales québécoises et freinera la croissance du Québec. L'accroissement de l'endettement des ménages, qui a atteint un niveau record au Canada¹, de même que la hausse du fardeau fiscal avec l'augmentation de la TVQ, des tarifs et de la contribution santé qui passera à 100 \$ l'an prochain étoufferont la vitalité de la demande intérieure. En somme, la crise est loin d'être finie et il semble que le processus de reprise sera plus long qu'anticipé.

¹ Soit 148 % du revenu personnel disponible. Source : Statistique Canada, *Comptes du bilan national*, 13 décembre 2010.

Partie 1

Retour à l'équilibre et dépenses de programmes

1.1 Un retour à l'équilibre trop hâtif

Ce qui inquiète aujourd'hui, c'est la résurgence du discours de la lutte au déficit, de l'équilibre budgétaire à tout prix. Mais il s'agit là d'une approche contraire à celle souhaitée. Couper dans les dépenses alors que la reprise est mal enclenchée risque de paver la voie à un possible repli économique qui limitera la croissance de l'emploi.

Selon la mise à jour économique et financière déposée le 2 décembre dernier, le déficit progresserait de la façon suivante : 4,6 milliards de dollars (2010-2011), 3,2 milliards de dollars (2011-2012), 1,4 milliard de dollars (2012-2013) et 0 \$ (2013-2014). Pourtant, aucun élément d'analyse ne justifie un tel empressement de la part du gouvernement à retrouver l'équilibre budgétaire. Sur plusieurs plans, le Québec fait bonne figure :

- Le poids du déficit budgétaire est l'un des moins élevés des pays de l'OCDE, soit 1,6 %. En comparaison, il est de 3,7 % pour le gouvernement fédéral, de 9,9 % pour les États-Unis et de 4,4 % en Ontario.
- Malgré des ratios plus élevés que celui du Québec, les gouvernements du Canada et de l'Ontario entendent revenir à l'équilibre budgétaire respectivement en 2015-2016 et 2017-2018.
- En 2009, l'emploi a reculé de 1,6 % alors qu'aux États-Unis, le recul a été de 4,0 %.
- Le taux de chômage du Québec a augmenté, mais beaucoup moins que celui des États-Unis qui a même atteint 10 %, du jamais vu depuis 1983!
- La dette nette du Québec par rapport au PIB, selon la méthodologie de l'OCDE, se situe légèrement en dessous de la moyenne des pays de l'OCDE.

L'Alliance sociale estime que le gouvernement doit se doter d'un cadre de planification prudent et qu'il doit se fixer des cibles réalistes de réduction du déficit. Or, l'échéancier proposé actuellement est téméraire dans un contexte où la reprise économique est chancelante. L'application trop hâtive de mesures d'austérité risque d'entraîner des conséquences désastreuses pour l'économie tout en affaiblissant dangereusement les services de santé, les services sociaux, le réseau de l'éducation et les programmes sociaux. Cette discipline budgétaire exigera des efforts importants qui freineront l'élan de l'économie : le resserrement des dépenses et la fin des programmes de relance représentent des sommes importantes qui ne seront plus investies dans l'économie pour la faire rouler. Et qui paiera pour cette lutte au déficit trop

précoce? Les milliers de personnes en chômage ou qui le seront prochainement et les quelques-unes qui ne pourront plus jamais travailler.

Reporter l'équilibre budgétaire

Le contexte actuel milite en faveur d'une approche plus graduelle en ce qui a trait au rétablissement de l'équilibre budgétaire, cela au regard de la fragilité de la reprise, de la nécessité du soutien de l'État à l'économie, des besoins de financement importants des services publics et des programmes sociaux, des échéanciers beaucoup plus longs des juridictions voisines.

1.2 Mettre la pédale douce sur le plan de rigueur budgétaire

Dans son plan de retour à l'équilibre, le ministre des Finances prévoit que la croissance des dépenses sera limitée à 2,9 % en 2010, à 2,2 % par la suite. Si on considère que les dépenses ont crû, en moyenne de 4,6 % au cours des sept dernières années, limiter leur évolution à 2,2 % est peu réaliste et sera, à terme, catastrophique!

Le Québec a exercé un contrôle étroit sur la croissance de ses dépenses depuis 2003. À ce chapitre, il fait bonne figure : la croissance annuelle moyenne des dépenses de programmes de l'ensemble des provinces canadiennes (en excluant le Québec), pour la même période, s'est établie à 7,6 % en moyenne, soit 3 points de pourcentage de plus. Comment expliquer un tel acharnement à contraindre les dépenses publiques alors que le Québec réussit mieux que ses voisins? Vouloir comprimer davantage les dépenses fera que détériorer l'état des services publics. Faut-il rappeler les conséquences néfastes des compressions qui ont été imposées dans les années 1990? Aujourd'hui encore, les services publics souffrent des conséquences d'un tel sous-financement.

Le gouvernement ne peut donc pas se permettre de réduire encore plus son intervention sans mettre en péril la qualité voire l'existence de certains services publics. Déjà, la mise en place depuis six ans dans la fonction publique de la directive gouvernementale voulant qu'on ne remplace qu'un employé sur deux qui part à la retraite a conduit à une détérioration de la qualité des services publics offerts à la population². Lors du dernier budget, cette politique de compression de postes par attrition a été étendue au personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation afin d'économiser 160 millions de dollars. Avec les futurs départs à la retraite des

² Dubuc, André, Fonction publique : la qualité des services souffre de l'attrition, La Presse Affaires, 26 novembre 2010.

nombreux *baby-boomers*, la qualité des services publics risque de se dégrader encore plus.

Santé et services sociaux

Dans le domaine de la santé et des services sociaux, nous estimons qu'un effort plus important pourrait être fait pour réduire les prix des médicaments, une des principales composantes de la forte croissance des dépenses de santé. Le gouvernement annonçait récemment des économies de 190 millions de dollars du fait de l'évolution de la situation en Ontario³. Mais il pourrait aller chercher encore plus en déployant un ensemble de moyens visant non seulement les prix, mais aussi les pratiques de prescription des médicaments.

De façon à réduire le coût des médicaments au Québec, tant pour l'État que pour les citoyennes et les citoyens, voici quelques-unes des mesures que le gouvernement du Québec pourrait adopter dans le cadre du système hybride actuel (partage du marché par les régimes d'assurance privés et public) et de la politique industrielle existante à l'égard des compagnies pharmaceutiques (remboursement des médicaments brevetés à leur plein prix pendant 15 ans, au lieu de 13, comme dans le reste du Canada).

Tel qu'il fonctionne actuellement, le régime public d'assurance-médicaments du Québec rend obligatoire le renouvellement des ordonnances chaque mois, sauf exceptions. Dans d'autres provinces comme l'Ontario, la Colombie-Britannique et l'Alberta, les médicaments délivrés sur ordonnance peuvent l'être pour 2, 3, voire 6 mois. Il résulte de cette modalité administrative propre au Québec que le volume d'ordonnances par habitant de la province en 2007 était de 44,7 % plus élevé que la moyenne canadienne. Cela fait en sorte que les frais sont plus élevés au Québec pour un même volume de médicaments prescrits. Ainsi, si le volume des ordonnances était équivalent à ce qui est observé ailleurs au Canada, le Québec pourrait économiser au moins 144 millions de dollars⁴. De plus, l'obligation du renouvellement mensuel des ordonnances augmente artificiellement la charge de travail des pharmaciens. Des médicaments délivrés sur ordonnance pour une plus longue période viendraient donc réduire la charge de travail, ce qui pourrait contribuer à résoudre la pénurie de pharmaciens d'hôpitaux que connaît présentement le Québec.

Un processus rigoureux d'évaluation clinique et pharmacoéconomique des médicaments est tout à fait nécessaire non seulement pour s'assurer d'un choix optimal du rapport coût/efficacité des médicaments, mais aussi pour

³ Depuis juillet dernier, le prix du médicament générique en Ontario doit s'établir de manière générale à 25 % du prix du produit innovateur correspondant, alors qu'il était de 54 % auparavant.

⁴ *Argumentaire économique pour un régime universel d'assurance-médicaments – Coûts et bénéfices d'une couverture publique pour tous*, Marc-André Gagnon et Guillaume Hébert, IRIS et CCPA, 2010

améliorer la pratique médicale par la diffusion d'information scientifique et pour s'assurer que l'industrie pharmaceutique s'oriente vers la production de médicaments véritablement novateurs plutôt que vers l'imitation de médicaments existants. Au Canada, le *Therapeutics Initiative* de Colombie-Britannique est depuis longtemps la référence en matière d'évaluation clinique et pharmacoéconomique des médicaments, notamment parce que ses évaluations sont fondées strictement sur des preuves scientifiques. Le Québec s'est, lui aussi, doté d'un organisme d'évaluation, le Conseil du médicament (qui est désormais remplacé par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS)). Ainsi, malgré les résultats défavorables obtenus dans le cadre de l'évaluation pharmacoéconomique, certains médicaments peuvent être inscrits sur la liste de ceux donnant droit à un remboursement par le régime d'assurance public, cela sur simple demande du ministre de la Santé et des Services sociaux. C'est là un des aspects de la politique industrielle du gouvernement du Québec qui ainsi, cherche à favoriser le développement de l'industrie pharmaceutique des médicaments d'origine sur son territoire. Cela explique que chaque année, le Québec accepte de rembourser environ deux fois plus de nouveaux médicaments que dans les autres provinces. On estime que si le Québec s'en tenait au choix de médicaments effectué par la Colombie-Britannique, qui sont fonction de la seule rigueur scientifique et qui sont à l'abri du lobby de l'industrie pharmaceutique, le Québec pourrait économiser 404 millions de dollars par an. Si le Québec se contentait simplement d'émuler ce qui se fait en moyenne dans les autres provinces, il pourrait tout de même économiser 40 millions de dollars par année.

Un autre problème du système actuel de prescription de médicaments au Québec a trait aux prix élevés des médicaments génériques (le prix des médicaments génériques au Canada représentait en moyenne 212 % de ceux des États-Unis en 2007). L'une des causes principales est liée au prix des médicaments génériques qui représente une proportion fixe du prix des médicaments d'origine; ces derniers sont parmi les plus coûteux au monde. Le Québec annonçait récemment que, parallèlement aux politiques mises de l'avant par l'Ontario, le coût remboursé par le régime d'assurance public passerait de 54 % à 25 %. Voilà des économies qui sont bienvenues pour le régime public, mais l'industrie pharmaceutique risque de compenser ces baisses de revenu en augmentant ses prix au niveau de ceux des régimes privés et des régimes publics de moindre importance.

Quant au régime public, il faudra s'assurer que le Québec profite pleinement de la baisse du prix des médicaments génériques, ce qui ne va pas de soi, puisqu'en raison de sa politique industrielle à l'égard du secteur pharmaceutique, le Québec est la province qui fait le moins usage de médicaments génériques.

Un autre facteur qui pousse le prix des médicaments génériques à la hausse est le système institutionnalisé de ristournes que les manufacturiers de ces médicaments versent aux pharmaciens. Ainsi, la concurrence que se livrent les manufacturiers de médicaments génériques sur les prix ne se traduit pas par une baisse de coût pour les patients, les entreprises et l'État, mais par une augmentation des marges de profit des pharmaciens. Le gouvernement doit s'attaquer à ce système de ristournes contraires à l'éthique, ce qui permettrait au seul régime public d'assurance-médicaments d'économiser 40 millions de dollars annuellement.

Éducation

Dans le domaine de l'éducation, la hausse des droits de scolarité universitaire annoncée par le budget 2010 est une fausse solution aux problèmes de financement de l'enseignement supérieur qui frapperait de plein fouet les étudiantes et les étudiants les plus démunis et leur famille, tout en restreignant l'accessibilité.

Si le gouvernement québécois prend au sérieux son engagement envers l'accessibilité aux études universitaires, il doit revenir à une politique de gel des frais de scolarité. Une telle politique assurerait aussi une meilleure prévisibilité des coûts pour ce qui est des frais institutionnels obligatoires (FIO). Le gel des frais de scolarité est nécessaire pour que le Québec soit en mesure de répondre aux nombreux impératifs socio-économiques qui le confrontent. Il faut préserver l'équilibre fragile qui existe entre les différentes composantes du système d'éducation universitaire québécois, de façon à ce que ce système demeure accessible, de haute qualité et soit bien financé. Des frais de scolarité abordables sont évidemment au cœur du système universitaire québécois. Nous ne pouvons que réitérer notre opposition farouche à la volonté du gouvernement d'augmenter ces frais. Il s'agit là d'une attaque directe envers les étudiantes et les étudiants, une attaque qui met un frein au projet d'études de plusieurs personnes de la classe moyenne et moins nantie.

Il faut à tout prix éviter d'instaurer des politiques qui réduisent l'accessibilité aux études universitaires, d'autant plus dans une économie de plus en plus fondée sur le savoir. Hors de tout doute, les frais de scolarité ont un impact important sur l'accessibilité aux études postsecondaires. Dans un monde en constante évolution où la scolarité universitaire est de plus en plus une nécessité, une politique de gel des frais de scolarité est un choix sensé et raisonnable qui s'impose.

Les finances publiques et la situation des femmes

Alors que le gouvernement mène des consultations sur le plan d'action en matière d'égalité homme-femme, on ne peut passer sous silence les choix budgétaires qui ont des effets désastreux et inéquitables pour les femmes.

On doit mentionner notamment, le peu de ressources dédiées aux soins et aux services à domicile pour les personnes âgées ou dépendantes, ce qui alourdit la tâche et les responsabilités des femmes dans les familles, ainsi que les faiblesses du plan d'action pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, qui concernent davantage les femmes. Le projet de loi 130 qui abolit la Commission de l'équité salariale, sans même assurer l'intégralité des fonctions dévolues à cet organisme par son intégration à la Commission des normes du travail, fragilise l'application adéquate de la Loi sur l'équité salariale qui, malheureusement, n'est pas appliquée comme elle le devrait. Enfin, le retard à combler les places manquantes dans le réseau des services de garde pénalise les femmes et va à l'encontre des efforts déployés pour améliorer la conciliation famille-travail.

Dans cette même, veine et alors que le gouvernement recherche des moyens de palier les pénuries de main-d'œuvre appréhendées, la CSN s'opposera énergiquement à toutes décisions gouvernementales qui affecteraient l'intégralité du régime d'assurance parentale qui est un facteur déterminant pour assurer la participation active des femmes au marché du travail et partant leur autonomie financière.

Le plan d'austérité budgétaire du gouvernement touchera également les femmes de façon particulière. Nous avons déjà souligné l'imposition de la contribution santé sans égard au revenu qui pénalise plus lourdement les femmes. La privatisation et les coupes dans les services publics, notamment en santé et services sociaux, affecteront plus les femmes que les hommes, et ce, de deux façons : comme travailleuses, car elles occupent la très grande majorité des emplois de ce secteur, et comme usagères, car les femmes utilisent plus les services de santé que les hommes. De plus, la hausse des frais de scolarité ne pourra que nuire à l'amélioration de leurs perspectives d'emploi. On trouvera les données sur ces effets appréhendés dans le document *L'égalité entre les femmes et les hommes au Québec*, publié en 2010 par le Secrétariat à la condition féminine.

Le gouvernement doit pleinement assumer ses responsabilités s'il est sérieux dans son objectif de faire de la société québécoise l'une des plus égalitaires en matière de genre. Cette volonté doit aller au-delà des mots et des déclarations de principes, en y investissant les ressources nécessaires et en assurant la cohérence des actions et des choix politiques.

L'endettement

Finalement, le ministre Bachand prétend qu'il doit maintenir le cap sur un resserrement draconien des dépenses parce que notre niveau d'endettement est plus élevé et que le vieillissement de notre population est plus rapide que chez nos voisins. Or, aucun de ces deux facteurs n'entraîne une catastrophe appréhendée ou une « obligation » d'arriver au déficit zéro en 2013-2014.

L'endettement du Québec sert d'épouvantail pour tenter de convaincre les Québécoises et les Québécois qu'ils vivent au-dessus de leur moyen.

Les études sérieuses en la matière arrivent à la conclusion que le vieillissement de la population devrait entraîner une hausse de 1 % par année des dépenses de santé jusque vers 2026 et qu'à partir de ce moment, une ère de rajeunissement (relatif) nous attend. Il n'y a donc pas là non plus péril en la demeure. Selon l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), le vieillissement de la population peut avoir des répercussions sur les dépenses de santé, mais à ce jour, les dépenses moyennes consacrées aux personnes âgées n'ont pas augmenté plus rapidement que celles consacrées aux autres Canadiens.

Maintenir à un niveau adéquat la croissance des dépenses de programmes

Nous proposons que le gouvernement du Québec relève son objectif de croissance des dépenses de manière à assurer un financement suffisant et adéquat des services publics et des programmes sociaux. Spécifiquement, nous demandons :

- un financement permettant le maintien et le développement des services nécessaires dans le domaine de la santé et des services sociaux de manière à rendre le système plus équitable et efficient;
- l'établissement d'un calendrier visant à dégager des économies récurrentes de 400 millions de dollars sur le prix des médicaments défrayé par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ);
- un financement permettant le maintien et le développement des services nécessaires dans le domaine de l'éducation et de la formation de manière à ce que le Québec puisse faire face avec succès aux enjeux de l'économie du savoir;
- le gel des droits de scolarité à compter de 2012;
- l'abolition de la règle du non-remplacement d'un départ sur deux pour la fonction publique et le personnel administratif des réseaux de la santé et de l'éducation;
- l'ajout de 22 000 nouvelles places prioritairement dans le réseau des CPE et en milieu familial.

Régimes de retraite d'entreprise

Dans son document de consultation prébudgétaire, le ministère des Finances insiste sur la nécessité d'augmenter le taux de participation au marché du travail pour tous les groupes d'âge, particulièrement pour celui des 55 ans et plus. Il est indéniable qu'une plus forte participation au marché du travail peut contribuer à accroître le taux de croissance du PIB réel québécois, tout en assurant des flux de revenus plus importants aux travailleuses et aux travailleurs. Toutefois, l'atteinte de taux d'activité et de taux d'emploi plus

élevés ne dépend pas seulement de l'offre de travail : il faut aussi que la demande de travail de la part des entreprises soit au rendez-vous.

Par ailleurs, même si on arrivait à faire croître de façon significative le taux de participation des travailleurs âgés en mettant en œuvre des mesures incitatives, cela ne modifierait pas fondamentalement les situations existantes quant au système de retraite québécois. Actuellement, ce système ne permet pas à la majorité des travailleuses et travailleurs d'obtenir des revenus adéquats à la retraite et le vieillissement de la population ne fera qu'accentuer cette situation. Tel qu'il est, le système de retraite laisse beaucoup de gens dans la pauvreté. Aujourd'hui encore, le revenu moyen des femmes de plus de 65 ans n'atteint pas 20 000 \$ par an. Celui des hommes dépasse à peine 30 000 \$ par an. Non seulement beaucoup de travailleuses et de travailleurs ne disposent pas d'assez de ressources pour se constituer une épargne personnelle suffisante, mais ils s'endettent.

Plusieurs facteurs expliquent que dans leur ensemble, les trois composantes du système de retraite n'arrivent pas à garantir le maintien du niveau de vie des travailleurs pendant la retraite. L'importance relative des prestations payées par les régimes publics diminue, qu'il s'agisse de la Pension de la sécurité de vieillesse fédérale (PSV) ou du Régime des rentes du Québec (RRQ). Depuis plus de 20 ans, les régimes de retraite d'entreprise, qui couvraient seulement 37 % des travailleurs en 2009, connaissent un recul important, tant du point de vue du nombre de régimes que de l'importance des engagements financiers des entreprises (de nombreux régimes à prestations déterminées ont été transformés en régimes d'accumulation de capital). Finalement, les REER profitent surtout aux contribuables dont les revenus sont élevés et leur apport aux revenus de retraite est limité lorsqu'on prend en compte l'ensemble des contribuables.

Si l'on s'en tient au régime de retraite d'entreprise, les problèmes identifiés sont les suivants :

- Couverture des travailleurs : plusieurs n'ont pas accès à un régime de retraite (63 % des travailleurs ne participaient à aucun régime complémentaire de retraite en 2009).
- Valeur des régimes : plusieurs d'entre eux ne permettent pas aux travailleurs d'accumuler un revenu adéquat en vue de la retraite.
- Situation financière des régimes à prestations déterminées : Ces régimes ont présentement une situation financière très difficile et, bien qu'ils représentent encore le meilleur véhicule pour permettre aux Canadiennes et Canadiens d'accumuler un revenu de retraite adéquat, ils sont en voie de disparaître.

- Encadrement des véhicules d'accumulation de capital : Très peu d'encadrement législatif de ces régimes, particulièrement sur les choix d'investissement des participants. Plusieurs travailleurs et retraité-es sont victimes des marchés financiers.
- Régime de retraite sectoriel ou industriel : les lois actuelles ne favorisent pas la mise en commun des risques tant des participants que des employeurs.

Considérant ce qui précède, la CSN revendique l'adoption, par le gouvernement du Québec, d'une législation favorisant le droit pour tous les salarié-es d'être couverts par un régime de retraite auquel chacun des employeurs devrait verser une cotisation prévue par la loi. Le pourcentage minimal de cotisation pourrait être modulé en fonction des différentes entreprises ou du niveau de salaire des travailleurs.

Une telle approche devrait s'appuyer notamment sur les balises suivantes :

- bâtir sur le système de retraite actuel, garder les trois piliers;
- encourager et favoriser la création de régimes sectoriels;
- permettre aux employeurs et employé-es de mettre sur pied des régimes équivalent ou supérieurs aux minimums requis.

En terminant, nous remarquons que de divers horizons de la société québécoise émanent des réflexions qui révèlent une préoccupation réelle sur la problématique de notre système de retraite. Malgré la diversité des sources à l'origine de ces travaux, nous constatons également une convergence certaine tant sur les diagnostics posés, sur les lacunes du système que sur l'urgence d'en corriger la trajectoire.

En ce sens, la CSN considère que les conditions sont réunies pour qu'à court terme le gouvernement amorce des travaux sur la question, en y associant notamment les organisations syndicales, les organisations patronales et les groupes voués à la défense des non-syndiqué-es.

Partie 2

Revenus budgétaires

2.1 Abolir le Fonds santé et la contribution santé

La mise en place d'un nouveau Fonds, tel que proposé dans le budget 2010, n'est pas essentielle à la gestion efficiente et à la bonne gouvernance du système public de santé. Ce Fonds a pour principal objectif de favoriser un recours accru à des modes de prélèvement différents de ceux du régime général d'imposition, plus spécifiquement des contributions d'usagers ou de tarifs. En outre, il s'agit d'une astuce comptable qui, en excluant du périmètre budgétaire une partie du financement de la santé, contribue à réduire la transparence des opérations de l'État dans ce secteur. C'est pourquoi nous réclamons l'abolition de ce Fonds, de même que les tarifs qui devaient l'alimenter. Nous nous opposons vivement aux formes de prélèvement régressives introduites ou envisagées dans le dernier budget, à savoir la contribution santé et le ticket modérateur (à la suite des pressions de la population et de l'absence de volonté des autres provinces d'outrepasser la loi canadienne sur la santé, le gouvernement Charest a dû reculer sur le ticket modérateur, pour le moment à tout le moins). Les tarifications pèseront davantage sur les personnes moins fortunées et celles dont la santé est plus fragile, ce qui constitue un recul social certain. L'Alliance sociale rejette cette taxation régressive qui favorise les ménages les plus aisés, les opposant ainsi potentiellement aux ménages les plus pauvres. Notre régime fiscal doit favoriser la solidarité plutôt que la mise en opposition des différentes composantes de la société. Ceci dit, nous estimons que le financement que devaient procurer la contribution santé et le ticket modérateur, soit 1,5 milliard de dollars en 2013-2014, peut être obtenu en s'appuyant sur des mesures de revenu qui accroissent l'équité et la progressivité du régime fiscal, tant pour les particuliers que pour les entreprises. La suite de cette section présente d'ailleurs certains des moyens envisagés par l'Alliance sociale.

Abolition du Fonds santé et de la contribution santé

Nous exigeons l'abolition tant du Fonds pour le financement des établissements de santé que des contributions d'usagers qui étaient prévues ou envisagées pour le financer, à savoir la contribution santé et le ticket modérateur. Par ailleurs, le manque à gagner pour financer la santé et les programmes sociaux doit être financé par des mesures de revenu qui accroissent l'équité et la progressivité du régime fiscal.

Contributions additionnelles en provenance des particuliers à hauts revenus

2.2 Réviser à la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les hauts revenus

Lors du budget 2007, le gouvernement a réduit l'impôt sur le revenu des particuliers en profitant de l'augmentation des paiements de péréquation consécutive au budget fédéral 2007. Or, cette augmentation a été annulée de sorte qu'il est nécessaire d'aller chercher des revenus additionnels sur cette assiette fiscale. Puisqu'il y a un effort de financement à faire, il est normal de demander plus à ceux qui ont plus. Nous croyons que le gouvernement pourrait notamment, à l'instar du gouvernement fédéral, ajouter un taux marginal supérieur pour les plus hauts revenus. La table d'imposition du Québec compte actuellement trois taux : à savoir 16 % jusqu'à 38 570 \$, 20 % jusqu'à 77 140 \$ et 24 % au-delà. Un taux de 28 % pourrait être appliqué pour les revenus imposables excédant 127 000 \$ comme dans le régime d'imposition du gouvernement fédéral⁵.

L'introduction d'un 4^e palier d'imposition pour les particuliers à revenus élevés se justifie aussi pour d'autres raisons : ceux-ci ont généralement accès à plus d'avantages fiscaux que les autres contribuables et ils bénéficient majoritairement du taux d'inclusion partiel des gains de capital à l'impôt sur le revenu (cela est notamment le cas dans le cadre du régime d'option d'achat d'actions, qui permet aux dirigeants des entreprises de déduire 50 % de leurs gains de capital au niveau fédéral et 25 % au niveau provincial).

Hausse de l'imposition des particuliers à hauts revenus

Révision à la hausse de l'impôt sur le revenu des particuliers pour les contribuables à hauts revenus, notamment par l'introduction d'un quatrième taux d'imposition de 28 % pour les revenus imposables de plus de 127 000 \$.

2.3 Taxer les biens de luxe

La Commission sur la fiscalité et le financement des services publics de 1996 avait identifié la taxation accrue de certains biens de luxe comme un des axes qui permettrait d'obtenir une contribution fiscale équitable des contribuables à hauts revenus. Le gouvernement devrait finalement passer aux actes dans ce dossier, ce qui permettrait par ailleurs de réduire les inégalités de revenu. Plusieurs pays dans le monde, notamment les pays européens, imposent des taxes spécifiques sur les biens de luxe tels que les voitures haut de gamme, les bijoux, les parfums et cosmétiques de marque, etc. Même un pays comme la Chine envisage actuellement l'instauration de ce type de taxe.

⁵ Le régime d'imposition fédéral comporte un taux de 15 % jusqu'à 40 970, de 22 % jusqu'à 81 941, de 26 % jusqu'à 127 021, et de 29 % au-delà.

Taxation des biens de luxe

Nous demandons au gouvernement d'introduire une taxe sur les biens de luxe comme cela se pratique en Europe. Cela permettrait d'atténuer davantage le caractère régressif de cette forme d'imposition.

Contributions additionnelles en provenance des entreprises (950 M\$)

2.4 Relever les redevances minières

En avril 2009, le Vérificateur général du Québec, Renaud Lachance, a révélé dans son rapport annuel que 14 sociétés minières n'ont versé aucune redevance au gouvernement du Québec entre 2002 et 2008, alors qu'elles produisaient pour une valeur brute de 4,2 milliards. Les autres entreprises, dont la valeur brute de la production s'élève à 12,9 milliards de dollars sur la même période, n'ont versé que 259 millions en redevances, soit 1,5 % de la valeur de leur production. Cela ne couvre même pas les coûts de restauration des sites. Au 31 mars 2008, le gouvernement du Québec estimait à 264 millions de dollars le coût de restauration des sites miniers abandonnés, coûts qui sont totalement à la charge de l'État québécois. De plus, en cas de reprise de 25 sites miniers actuellement en exploitation, l'État québécois se retrouverait pris avec des coûts de restauration de 243 millions de dollars, ce qui représente 69 % des coûts de restauration totaux. C'est là le prix à payer pour le laxisme du gouvernement dans l'encadrement de l'industrie minière. En vertu de sa nouvelle politique minière, le gouvernement estime pouvoir accroître à 60 millions par an les redevances sur les ressources minières. Nous croyons qu'il faut viser mieux que cela.

Comme le rapporte l'Institut Fraser dans ses enquêtes annuelles, le Québec est l'une des compétences les plus généreuses au monde en matière d'avantages consentis pour l'exploitation minière. Avec l'appétit des pays émergents pour les matières premières, la demande de minerai québécois continuera de croître au cours des prochaines années. Il n'y a aucune raison de brader nos ressources naturelles dans le contexte actuel et il est normal que la population québécoise tire des redevances équitables de l'exploitation minière.

Hausse des redevances minières

Compte tenu du contexte mondial favorable pour les richesses naturelles, nous recommandons que le gouvernement se donne une cible annuelle de 250 millions de dollars en droits sur l'exploitation minière d'ici 2013-2014.

2.5 Resserrer les divers crédits d'impôt et congés fiscaux des entreprises

En 2009, les divers crédits d'impôt et congés fiscaux s'adressant aux entreprises s'élevaient à 2 milliards de dollars⁶. Afin de mettre à contribution les entreprises rentables, il serait opportun d'appliquer une cible de réduction de 15 % sur les crédits d'impôt et les congés fiscaux dont se prévalent les entreprises, en excluant le taux réduit d'imposition pour les petites entreprises (cette dépense fiscale a un coût de 285 millions). Toutefois, la révision de ces mesures devrait se faire en prenant en compte celles qui favorisent le maintien et le développement des emplois particulièrement ceux qui se situent dans la trajectoire d'une économie plus verte.

Resserrement des divers crédits et congés fiscaux des entreprises

Nous recommandons de resserrer les divers crédits d'impôt et congés fiscaux auxquels ont accès les entreprises rentables, ce qui rapporterait au gouvernement des revenus supplémentaires d'environ 250 millions de dollars. Cette mesure ne s'appliquerait pas aux entreprises connaissant des difficultés financières et devrait tenir compte des mesures qui soutiennent l'emploi.

2.6 Appliquer un impôt minimum aux entreprises profitables

En 2004, au Québec, plus de la moitié des entreprises n'ont pas payé d'impôt sur le revenu, soit 157 188 entreprises sur 299 100. Les entreprises qui n'ont pas payé d'impôt n'étaient pas nécessairement déficitaires. En fait, ces sociétés ont réalisé un revenu net positif de 24,9 milliards. Mais elles ont pu se prévaloir de déductions totalisant 27,1 milliards de dollars, ce qui leur a évité de payer de l'impôt. Si le gouvernement avait appliqué à ces sociétés un impôt minimum équivalent à 1,5 % de leur revenu net sur la portion des affaires faites au Québec, soit environ 40 %, il aurait recueilli quelque 150 millions de dollars.

Il existe déjà un impôt minimum pour les particuliers, appelé impôt minimum de remplacement, et un impôt minimum sur les sociétés en Ontario. Dans ce cas, le taux d'impôt minimum sur le revenu des sociétés est de 4 % du revenu rajusté de la société selon ses états financiers attribués à l'Ontario⁷.

Instauration d'un impôt minimum pour les entreprises

Nous recommandons l'instauration d'un impôt minimum équivalent à 1,5 % du revenu net des entreprises, ce qui générerait des revenus additionnels d'approximativement 150 millions de dollars.

⁶ Finances Québec (2008). *Dépenses fiscales, Édition 2008*, p. A.38.

⁷ Ministère du Revenu de l'Ontario, *Impôt minimum sur les sociétés*.

2.7 Intensifier la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire prévoit un accroissement des revenus tirés de l'intensification de la lutte contre l'évasion et l'évitement fiscaux qui atteindrait 1 200 millions en 2013-2014. Nous demandons de relever cet objectif à 1 500 millions de dollars, soit 300 millions de plus. Le resserrement des contrôles sur l'attribution des contrats publics devrait faciliter l'atteinte de cet objectif.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec devrait faire pression sur le gouvernement fédéral pour que soit levé le secret bancaire au niveau international.

Intensification de la lutte à l'évasion fiscale

Nous recommandons que le gouvernement revoie à la hausse de 300 millions de dollars son objectif découlant de la lutte contre l'évasion fiscale et les paradis fiscaux.

2.8 Réclamer notre dû au gouvernement fédéral

Plusieurs dossiers à incidence monétaire entre Québec et Ottawa demeurent irrésolus. Soulignons plus particulièrement :

- **Compensation fédérale pour la quasi-harmonisation de la taxe de vente du Québec :** le Québec est la première province à avoir harmonisé l'essentiel de son régime de taxe de vente avec la TPS fédérale. Malgré cela, le gouvernement fédéral n'a toujours pas versé de compensation financière au Québec, même si plusieurs provinces s'étant harmonisées récemment, comme l'Ontario et la Colombie-Britannique, ont déjà été compensées.
- **Maintien d'un taux de progression de 6 % du financement fédéral de la santé au-delà de 2013-2014 :** l'accord sur les transferts fédéraux aux provinces au titre de la santé ne doit être renégocié qu'en 2014. Le ministre des Finances du Canada a averti cet été que compte tenu de la série de déficits budgétaires auxquels fait face le Canada, les provinces ne pourront plus nécessairement compter sur la générosité dont Ottawa a fait preuve jusqu'ici. Chose certaine, le ministre fait fausse route lorsqu'il suggère aux provinces d'aligner la croissance des dépenses de santé sur celle du PIB provincial. Même avec une croissance moyenne du financement de 6 % ces dernières années, le système peine à répondre à l'ensemble des besoins de la population en raison des nombreux facteurs qui pèsent sur les coûts. Il est donc évident qu'en 2014, le minimum acceptable pour le Québec sera la reconduction des transferts financiers selon la formule actuelle, où la contribution du gouvernement fédéral représente 25 % du total des dépenses de santé, comme le recommandait la commission Romanow.

- **Enjeux relatifs aux calculs de la péréquation :** la révision à la hausse des paiements de péréquation pour le Québec qui découlait du budget fédéral 2007 a été annulée dès le début de la crise financière mondiale à l'automne 2008. De plus, le mode de réduction des paiements de péréquation lèse le Québec de 357 millions de dollars en 2010-2011, somme qui ferait en sorte que le Québec ait la même capacité fiscale que les autres provinces bénéficiaires après péréquation. Par ailleurs, un traitement équitable des revenus d'Hydro-Québec dans le cadre du programme de péréquation permettrait au gouvernement du Québec d'obtenir des revenus additionnels de plus de 250 millions de dollars par année.
- **Récupération auprès d'Ottawa des économies réalisées grâce à l'existence de garderies à contribution réduite :** non seulement le gouvernement fédéral n'a-t-il rien fait pour soutenir le développement des services de garde à l'enfance québécois, mais puisque les frais de garde sont désormais fortement subventionnés au Québec, les parents québécois ont subi une augmentation de l'impôt fédéral à payer du fait des faibles montants qu'ils peuvent réclamer au titre du crédit d'impôt pour garde d'enfants. Pour le gouvernement fédéral, la réduction de la dépense fiscale relative aux frais de garde à l'égard des contribuables québécois représente une économie de 300 millions de dollars annuellement.
- **Le rehaussement des transferts fédéraux au titre de l'enseignement supérieur.** Dans le cadre des discussions sur le renouvellement des principaux transferts fédéraux en 2014, il importe non seulement d'assurer une progression régulière des transferts, mais aussi, dans certains cas, un relèvement de leur niveau. Une partie des transferts fédéraux effectués dans le cadre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS) vise à assurer le financement de l'éducation postsecondaire. Selon une évaluation récente du gouvernement du Québec⁸, le manque à gagner au chapitre du TCPS, par rapport au niveau de 1994-1995 indexé selon l'inflation, se situe à plus de 3,4 milliards à l'échelle canadienne. Cela représente environ 800 millions de plus pour le Québec.
- **Améliorer le régime d'assurance-emploi et le soutien du revenu pour les travailleurs âgés ayant perdu leur emploi.**

⁸ Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, *Rencontre des partenaires en éducation, Document d'appui à la réflexion*, 2010, p. 34

Partie 3

Pour une politique de développement économique

3.1 Une vision du développement économique durable où l'État a un rôle important à jouer

Pour l'Alliance sociale, le développement économique est une condition sine qua non du maintien et du développement des services publics et des programmes sociaux, en autant que le développement économique soit conforme au principe du développement durable. Pour atteindre des objectifs de justice sociale, d'égalité des chances et de réduction de la pauvreté, on ne saurait s'intéresser exclusivement aux finances publiques, puisque nous vivons dans une économie mixte où les secteurs privé et public interagissent de multiples façons pour produire les résultats économiques, sociaux et environnementaux qui caractérisent le Québec moderne. En conséquence, en plus de ses positions concernant les finances publiques, l'Alliance sociale est aussi porteuse d'une vision du développement économique durable.

Dans le cadre de cette vision, l'État a un rôle actif à jouer tant dans le domaine des politiques économiques de nature conjoncturelle que des politiques de nature structurelle. Au chapitre des politiques conjoncturelles, l'État doit continuer d'utiliser au mieux les politiques de stabilisation macroéconomique (la politique monétaire et plus spécifiquement la politique fiscale et budgétaire pour ce qui concerne l'État québécois) et les politiques de relance de l'économie en réponse aux épisodes de récession. Concernant les politiques structurelles, l'État doit activer les leviers qui contribuent au développement économique et social du Québec à long terme: consolidation et développement des services publics pour répondre aux besoins de la population, politique sociale visant à protéger les personnes vulnérables, politique d'emploi et de main-d'œuvre, politique de développement régional, politique industrielle, etc.

Au sujet de la politique industrielle, l'État doit intervenir de façon à lever certaines contraintes qui empêchent la restructuration, la modernisation continue du tissu économique. La politique industrielle doit avoir pour objectif de créer des avantages comparatifs pour l'économie nationale afin d'augmenter le niveau de vie de l'ensemble des citoyens. Sans une intervention soutenue de l'État, il est fort possible que la modernisation de la structure industrielle marque le pas. Même si certains économistes orthodoxes affirment que la politique industrielle n'a plus de pertinence dans le contexte de la mondialisation et des accords de libre-échange, il n'en est rien.

À des degrés divers, les gouvernements à travers le monde continuent d'intervenir de multiples façons dans l'économie et le gouvernement du Québec n'est pas en reste: chaque budget apportant son lot de mesures fiscales, budgétaires et financières affectant une myriade de secteurs de l'économie. Compte tenu de l'importance pour le devenir de la société

québécoise des choix du gouvernement en matière de politique économique, et notamment en matière de politique industrielle et de politique d'emploi et de main-d'œuvre, l'Alliance sociale entend participer activement au débat public sur ces questions.

3.2 Mettre l'emploi au cœur de l'action gouvernementale⁹

Entre 2008 et 2009, le Québec a globalement perdu 37 500 emplois dont 32 300 étaient à temps plein. Par ailleurs, au cours de la même période, le nombre de travailleurs autonomes a bondi de 22 300 postes, accroissant la précarité de l'emploi.

Depuis, le marché du travail du Québec fait assez bonne figure d'un point de vue quantitatif : non seulement les 72 600 emplois perdus durant la récession ont été retrouvés, mais le Québec compte, en novembre 2010, près de 40 000 emplois de plus que lors du sommet enregistré avant la récession (février 2008). Toutefois, malgré la récupération des emplois perdus depuis le début de la récession, ce rattrapage s'est fait au détriment des emplois à temps plein. En effet, plus de la moitié (54,7 %) des 73 700 emplois créés entre janvier et novembre 2010 étaient à temps partiel. Depuis le début de l'année, la création d'emplois à temps partiel a crû à un rythme de 5,7 % alors que celui des emplois à plein temps n'était que de 1,1 %.

Le secteur de la fabrication, réputé pour ses emplois de qualité, enregistre le recul le plus important et les pertes d'emplois se poursuivent en 2010 avec 30 200 emplois en moins de janvier à novembre.

L'Alliance sociale est fortement préoccupée par l'emploi et s'inquiète particulièrement de la détérioration de la qualité des emplois créés. Nous craignons que le gouvernement ait relégué au bas de ses priorités cet important objectif économique.

L'Alliance sociale adhère à la Déclaration syndicale internationale¹⁰, au récent sommet du G20, qui affirme que les gouvernements doivent donner la priorité aux emplois et assurer une protection sociale adéquate aux personnes les plus vulnérables.

Nous appuyons aussi la recommandation selon laquelle les objectifs du travail décent doivent être au cœur de la reprise. Des emplois décents sont essentiels pour combattre la crise et mettre un terme à la pauvreté.

⁹ Les statistiques citées dans cette section sont tirées de la source suivante : Emploi-Québec, *L'emploi au Québec*, volume 26 numéro 11, novembre 2010, 31 p.

¹⁰ CSI, TUAC et Global Unions, *Déclaration syndicale internationale pour le sommet du G20 à Séoul*, 11-12 novembre 2010, 5 p.

Mettre l'emploi au sommet des priorités gouvernementales

Nous proposons que le gouvernement du Québec mette en place une stratégie de développement économique et social dont l'objectif prioritaire sera le soutien et la création d'emplois de qualité, et ce, dans une perspective de développement durable.

3.3. Continuer à soutenir l'économie

Au pire de la crise économique, les organisations syndicales de même que les groupes communautaires et les associations étudiantes, à l'instar du FMI, du G-7 et de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), ont demandé aux gouvernements de mettre en branle un vaste programme de dépenses publiques, ce qui a été fait par la plupart des pays industrialisés.

Les mesures de relance qui ont été mises sur pied au Québec (par exemple : les investissements dans les infrastructures, le programme de crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire, les différentes aides aux entreprises comme le programme RENFORT et le programme SERRÉ), ont porté leurs fruits.

Mais dans un contexte économique où la reprise est incertaine, il ne faut surtout pas que le gouvernement cesse d'intervenir pour soutenir l'économie.

Dans un article publié à la fin octobre, le FMI recommandait de «[...] *continuer à soutenir la reprise tout en affrontant les défis à long terme* »¹¹. De plus, cette institution internationale soulignait que les gouvernements devaient être prêts à intervenir sur le plan des politiques monétaire et budgétaire si certains signes de ralentissement se manifestaient. Or, depuis plusieurs mois, des indicateurs évoquent un essoufflement certain du rythme de la reprise. L'Alliance sociale est préoccupée par les conséquences globales que pourrait avoir un retrait prématuré des mesures de soutien à l'économie. À l'instar du mouvement syndical international, l'Alliance sociale demande de maintenir les mesures de relance visant l'augmentation de la production et le maintien et la création d'emplois.

Dans cet esprit, l'Alliance sociale croit que les programmes SERRÉ et RENFORT devraient être maintenus d'ici à ce que le rythme de la croissance économique soit satisfaisant. Ces deux mesures ont démontré leur efficacité lors de la crise financière et de la récession.

Le programme de soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique (SERRÉ) a été créé à l'initiative de la Commission des partenaires du marché du travail peu de temps après le début de la crise financière et de la récession en décembre 2008. Il a permis aux entreprises touchées par le

¹¹ La Presse, *Le FMI craint pour la croissance du Canada*, Agence France-Presse, La Presse Affaires, vendredi 29 octobre 2010, p. 14.

ralentissement économique d'utiliser la réduction des heures de travail pour offrir de la formation de base ou de la formation professionnelle à leurs travailleurs. Le programme a ainsi contribué à maintenir les travailleurs en emploi et à améliorer la productivité des entreprises. Jusqu'ici, le programme a permis à près de 28 000 travailleurs de conserver leur emploi et de recevoir de la formation, et ce, dans plus de 1 000 entreprises à la suite d'octroi de 68 millions de dollars en subventions pour la formation. Il est à noter que 40 % des employeurs ont affirmé que le programme SERRÉ avait modifié positivement leur perception de la formation et que 98 % de ceux-ci ont indiqué qu'ils avaient l'intention de continuer à offrir de la formation à leurs travailleurs et leurs travailleuses dans l'avenir.

Le programme RENFORT a lui aussi été mis sur pied au début de la crise économique afin de contrer les effets négatifs sur les entreprises du resserrement de crédit. Il accorde des prêts et des garanties de prêt aux entreprises dont les difficultés sont temporaires parce que liées à la récession. En raison de la profondeur de la récession, le gouvernement a fait passer de 1,2 à 2 milliards de dollars l'enveloppe totale du programme. Tout en permettant de financer les investissements et le fonds de roulement des entreprises lors de la récession, ce programme a aussi permis à plusieurs centaines d'entreprises de non seulement survivre à la crise, mais d'éviter de détruire des emplois.

Soutenir la relance économique

Nous demandons au gouvernement du Québec de prioriser les actions et les mesures qui assureront une relance soutenue de l'économie. Par exemple, le gouvernement devrait poursuivre ses investissements dans :

- le soutien aux activités manufacturières et de la production industrielle, pierres d'assise de la production de la richesse, notamment par le programme RENFORT dont la fin est prévue pour le 30 novembre 2010. Ce programme devrait être maintenu au-delà de la date butoir afin d'éviter la faillite d'entreprises qui seraient encore affectées par des difficultés de financement;
- des infrastructures (réfection du transport routier, développement du transport en commun, équipements municipaux, développement des technologies vertes et du potentiel énergétique, construction de logements abordables, etc.);
- les mesures de soutien à la main-d'œuvre, notamment la reconduction du programme SERRÉ (Soutien aux entreprises à risque de ralentissement économique). Le maintien de ce programme se justifie non seulement par la reprise économique lente, mais aussi par la persistance de problèmes structurels dans de nombreux secteurs d'activité. La nécessité d'augmenter la productivité des entreprises québécoises sur le long terme milite aussi en faveur de la prolongation du programme.

3.4 Transition vers une économie plus verte, moins intensive en gaz à effet de serre (GES)

Le réchauffement climatique est sans doute l'enjeu le plus important du 21^e siècle, ne serait-ce que parce qu'il a une incidence d'une manière ou d'une autre sur l'ensemble des activités humaines. Ce problème nous force, que nous le souhaitions ou non, à revoir le fonctionnement de la société et de l'économie tel qu'il existe actuellement. En dépit de l'inaction du gouvernement fédéral dans le domaine de la lutte au changement climatique, le Québec s'est tout de même positionné comme un chef de file en Amérique du Nord dans ce dossier avec son objectif de réduction des GES de 20 % en 2020 par rapport au niveau d'émission de 1990, soit le même objectif que l'Union européenne (rappelons que le GIEC estimait nécessaire une réduction de 25 % à 40 % des émissions de GES d'ici 2020).

Pour l'Alliance sociale, la cible de réduction des GES adoptée par le gouvernement nous contraint à accélérer la transition vers une économie durable, moins intensive en GES¹². Cela passe évidemment par une transformation du système productif où les énergies renouvelables se substitueront progressivement aux hydrocarbures. Cela doit aussi se traduire par une politique industrielle qui favorise l'émergence de nouvelles industries vertes, notamment dans le secteur manufacturier. Voici quelques projets existants dont le gouvernement devrait accélérer la réalisation.

A. Électrification du transport collectif

Les grandes villes du Québec ont plusieurs projets d'électrification de transports collectifs dans leurs cartons. Le problème, c'est que ceux-ci sont réalisés au compte-goutte, faute de financement suffisant. Le financement du transport collectif, et encore plus de son électrification, est systématiquement inférieur au financement du réseau routier.

Pourtant, ces projets ont le potentiel de contribuer de manière importante à la réduction des GES au Québec (le secteur du transport est responsable de 25 % des émissions de GES dans le monde, mais de 40,7 % au Québec en raison de la part importante dans notre bilan énergétique de l'hydroélectricité).

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) a estimé l'impact qu'aurait l'accélération de huit projets d'électrification existants et prévus¹³ s'ils étaient réalisés simultanément dans le cadre d'un vaste programme

¹² Rappelons que le Québec n'atteindra pas tout à fait la cible du protocole de Kyoto qui prévoyait une réduction de 6 % des GES sur la période 2008-2012 par rapport à 1990.

¹³ Liste des huit projets d'électrification : trois lignes de Tramway à Montréal (985 M\$), réseau de tramway à Québec (1,5 G\$), système léger sur rail sur le pont Champlain (870 M\$), prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal (1,3 G\$), navette ferroviaire entre l'Aéroport de Montréal et le centre-ville de Montréal (600 M\$), électrification du réseau d'autobus de Montréal (896 M\$), réseau de trolleybus de Laval (59 M\$), électrification des lignes de train de banlieue de la région métropolitaine (972 M\$).

d'investissement. Globalement, cela donnerait lieu à un investissement d'un peu plus de 7 milliards de dollars, à la création de 50 000 emplois et à une valeur ajoutée totale de 4,2 milliards de dollars (dont 2,3 milliards seraient versés en salaires).

Au-delà des chiffres, un tel programme d'investissement aurait un effet structurant sur l'industrie québécoise de la fabrication d'équipements de transport collectif (train, métro, autobus). À terme, ce virage accéléré vers les transports collectifs améliorerait la balance commerciale du Québec, du fait de la réduction des importations de pétroles (17 milliards de dollars en 2008). Il va sans dire que la productivité globale de l'économie serait améliorée à la suite de la diminution de la congestion dans les grands centres urbains.

Le gouvernement devrait mettre à profit la disponibilité d'énergie renouvelable au Québec pour accélérer l'électrification des transports collectifs dans le but de réduire la dépendance au pétrole de l'économie québécoise et de soutenir le développement de l'industrie québécoise de la fabrication d'équipements de transport collectif (train, métro, autobus).

B. Développement d'une filière des véhicules électriques au Québec

Le budget 2010 annonçait la création d'une filière visant le développement des véhicules électriques au Québec. En plus de mettre en place les conditions préalables à l'arrivée de ce type de véhicule et d'en soutenir la demande, le gouvernement entend miser sur les entreprises québécoises qui possèdent déjà une expertise dans le domaine des véhicules électriques afin de se positionner dans ce marché en expansion. Hydro-Québec est impliquée directement et à plusieurs niveaux dans cette stratégie. Hydro-Québec prévoit que son réseau pourra répondre, sans ajout de capacité substantiel, à la nouvelle demande des voitures électriques. La société d'État a aussi l'intention de mettre sur pied l'infrastructure de recharge au Québec.

Finalement, une filiale d'Hydro-Québec, TM4, fournit le moteur électrique dans le cadre du partenariat d'entreprises québécoises qui développent actuellement un autobus urbain électrique (ce prototype devrait voir le jour d'ici deux ans et demi). L'objectif affiché du gouvernement est de remplacer 25 % des ventes de véhicules traditionnels en 2020 par des véhicules électriques, de préférence fabriqués en tout ou en partie au Québec. Après sa tentative avortée avec le moteur-roues de l'ingénieur Pierre Couture dans les années 1990, Hydro-Québec tente de nouveau sa chance dans ce secteur industriel d'avenir.

Afin de développer avec succès la filière des véhicules électriques au Québec, il faudra sans doute plus que les 166 millions de dollars que le gouvernement entend lui consacrer de 2010 à 2015, une somme qui soutient difficilement la comparaison avec les investissements des grands constructeurs automobiles. Le gouvernement devrait augmenter le financement de cette filière de façon à s'assurer que le Québec obtienne sa part de ce marché en croissance.

C. Secteur éolien

Une étude produite en 2005¹⁴ pour le compte du ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec est venue confirmer que le Québec dispose d'un potentiel éolien considérable. Ce potentiel représente cent fois la capacité des centrales hydroélectriques existantes au Québec. En ne considérant que le potentiel éolien qui se trouve à proximité des installations de production et de transport d'Hydro-Québec, on obtient tout de même une puissance électrique trois fois supérieure à la production hydraulique du Québec. Le Québec s'est mis tardivement à l'éolien, de sorte que même après la mise en place des 4 000 MW qu'Hydro-Québec s'est engagée à acheter au secteur privé d'ici 2015, l'énergie éolienne ne représentera toujours que 5 % du portefeuille énergétique du Québec.

Sans nier que certains problèmes techniques doivent être résolus pour accroître la part de l'énergie éolienne sur le réseau électrique québécois, il semble que le développement de cette filière pourrait être plus rapide si le gouvernement et Hydro-Québec s'y intéressaient vraiment.

Un développement accru du secteur éolien est tout à fait compatible avec les objectifs gouvernementaux de réduction des GES, d'électrification plus importante de l'économie, d'augmentation des exportations d'électricité et de réduction de la dépendance aux combustibles fossiles. De plus, les coûts de l'énergie éolienne ont diminué sensiblement ces dernières années, et les projections montrent que la tendance devrait se maintenir dans le futur.

L'énergie éolienne est l'une des sources d'énergie les moins dispendieuses en termes de coûts initiaux : 1 561 \$/kW de capacité installée versus 1 643 \$/kW pour les projets hydroélectriques les moins coûteux¹⁵.

Par ailleurs, le coût de l'énergie produite se rapproche de plus en plus du coût de l'énergie produite par les nouvelles centrales hydroélectriques. L'industrie éolienne proposait récemment au gouvernement d'ajouter 8 000 MW sur l'horizon 2016-2025. Un tel investissement ferait en sorte que la part de l'éolien dans le portefeuille énergétique du Québec augmenterait à 20 %. Selon l'industrie, l'investissement de 25 milliards de dollars nécessaire à un tel

¹⁴ HéliMAX Énergie et AWS Truewind LLC, *Inventaire du potentiel éolien exploitable du Québec*, juin 2005.

¹⁵ Réseau des ingénieurs du Québec, *Le développement énergétique du Québec dans un contexte de développement durable*, 30 avril 2009.

projet générerait 9 800 emplois lors de la phase de construction des parcs éoliens, 1 200 emplois permanents pour l'entretien et l'exploitation des parcs et le maintien de 800 emplois dans les usines de fabrication en région, notamment dans la région Bas-Saint-Laurent/Gaspésie. Plusieurs groupes environnementaux québécois soutiennent le projet de l'industrie éolienne (Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique, Équiterre, Greenpeace).

Le gouvernement du Québec devrait planifier une accélération du développement de la filière éolienne après 2015, ce qui permettrait de diversifier la composition du portefeuille d'énergie renouvelable du Québec. Cela permettrait de disposer de blocs d'énergie propres additionnels permettant une électrification croissante de l'économie, le développement de nouveaux secteurs industriels au Québec et l'augmentation des exportations d'électricité propre.

3.5 Une meilleure gestion des ressources naturelles au bénéfice de l'ensemble des Québécois

Les ressources naturelles, dans le contexte constitutionnel canadien, sont de compétence provinciale, sauf les ressources extracôtière (*offshore*). Le gouvernement du Québec est donc, pour l'essentiel, le fiduciaire des ressources naturelles qui appartiennent à toutes les Québécoises et à tous les Québécois. Or, les dernières années ont montré que le gouvernement pourrait s'acquitter beaucoup mieux de cette responsabilité.

Dans le domaine forestier, le gouvernement a laissé les compagnies forestières exploiter les forêts du Québec de manière non durable, mettant ainsi en péril l'accès à la ressource ligneuse, ce qui contribue à la crise structurelle que connaît le secteur forestier.

Dans le secteur minier, le Vérificateur général du Québec nous apprenait l'an dernier que non seulement les compagnies minières versent des redevances dérisoires à l'État québécois, mais qu'en plus elles ne versent pas l'intégralité des sommes nécessaires à la restauration des sites miniers, transférant ainsi des dépenses considérables au gouvernement.

Cette année, la population québécoise a appris que le gouvernement a cédé, pour une bouchée de pain, l'ensemble des droits d'exploration du gaz de schiste au Québec et qu'il a déjà décidé que la production irait de l'avant, même si les redevances attendues s'annoncent faibles en raison de la compétition de plusieurs autres zones productrices en Amérique du Nord, et ce, dans un contexte où plusieurs organisations de la société civile réclament un moratoire sur l'exploration et l'exploitation. Ces quelques cas, et il y en a d'autres, montrent qu'il y a place à amélioration en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles.

Le gouvernement doit faire en sorte que l'exploitation des ressources naturelles se traduise non seulement par un maximum de retombées économiques du fait de l'activité d'exploitation en tant que telle, mais aussi par des revenus équitables pour l'État québécois. Les ressources naturelles doivent être gérées de façon à ce que leur exploitation génère un revenu net pour l'État (l'ensemble des dépenses et des revenus publics relatifs à l'exploitation des ressources naturelles doit être pris en compte pour ce faire). L'exploitation des ressources naturelles doit aussi être conforme au principe de développement durable, notamment en protégeant l'environnement et la santé humaine.